Proposition de traitement des activations simultanées sur un même site

Proposition commune de : BHC Energy, Energy Pool, et REstore

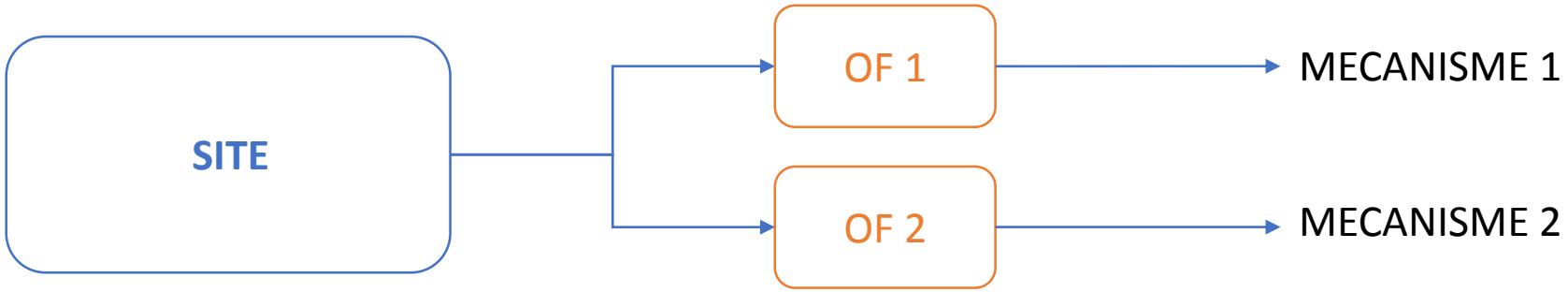
Traitement d'activations simultanées sur un même site

- Permettre à chaque site de soutirage de participer simultanément, **à plusieurs mécanismes d'effacement (réserves, MA/NEBEF, EIF)**, **par l'intermédiaire, le cas échéant, de différents opérateurs de flexibilité**.
  - « *Favorise la concurrence entre opérateurs de flexibilité* »
  - « *Assure une participation la plus large possible des flexibilités aux différents services d'équilibrage* » (extrait du rapport de consultation règles RE-MA 8.4)

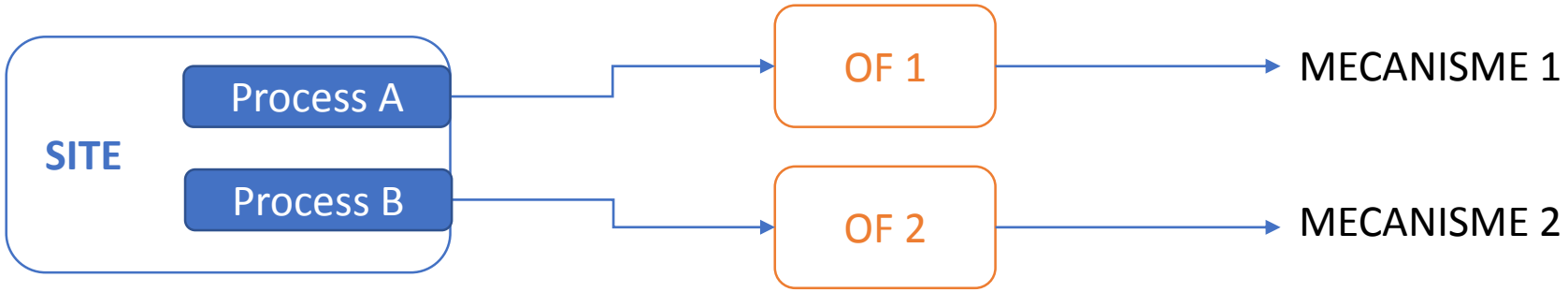
- Prérequis :
  - Le cadre proposé doit **éviter la collusion ou l'échange d'informations commercialement sensibles** entre opérateurs;
  - Le cadre proposé doit permettre à RTE de **continuer à effectuer (i) en RP le contrôle de performance** de l'EDR à laquelle le site appartient, **et (ii) sur le MA ou NEBEF le contrôle du réalisé** de l'EDA/EDE à laquelle le site appartient.
  - La capacité de RTE à effectuer le contrôle d'une activation et le résultat obtenu ne doivent pas dépendre de la bonne ou mauvaise réalisation de l'autre activation ayant lieu simultanément.
  - **La mauvaise réalisation d'une activation ne doit pas pénaliser l'autre activation**.
  - Le cadre proposé ne doit **pas introduire de biais en faveur ou défaveur des opérateurs d'effacement**. En effet, de nombreux cas (effacements implicites, arbitrages réseau, maintenance…) engendrent déjà des possibilités de simultanéité dans la modification de la consommation d'un site sans que cela ne puisse être surveillé -> les règles doivent maintenir une équité de traitement entre acteurs et modes de valorisation.

Traitement d'activations simultanées sur un même site

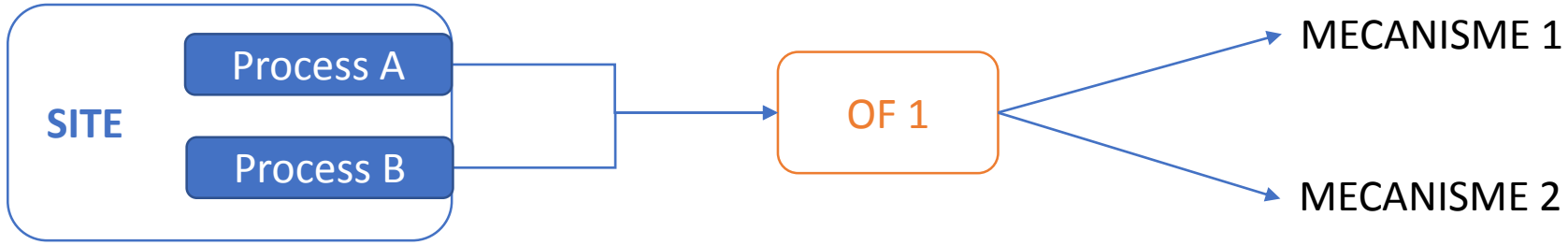
PLURI-OPERATEUR, PLURI-MECANISME



CAS 1 :
1 process différent pour chaque mécanisme



Cas équivalent

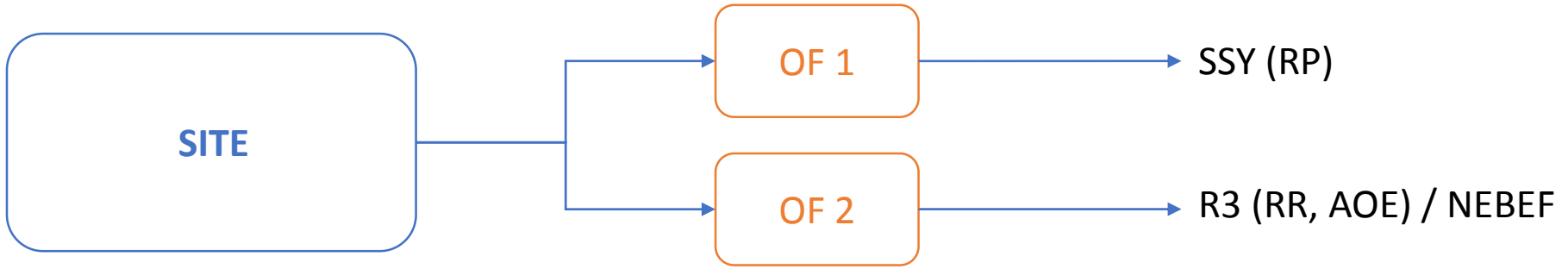


Le fait que des opérateurs différents activent simultanément des process différents crée le même besoin que lorsque cette simultanéité est assurée par un seul opérateur : RTE doit dans les deux cas pouvoir distinguer les volumes de chaque activation.

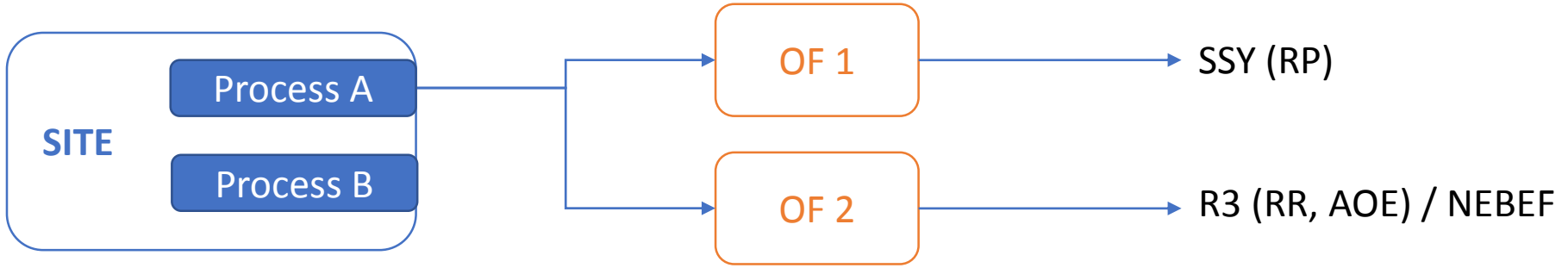
PROPOSITION : utiliser la sous-mesure pour distinguer les activations lorsque des process différents sont en jeu

Traitement d'activations simultanées SSY/R3 sur un même site

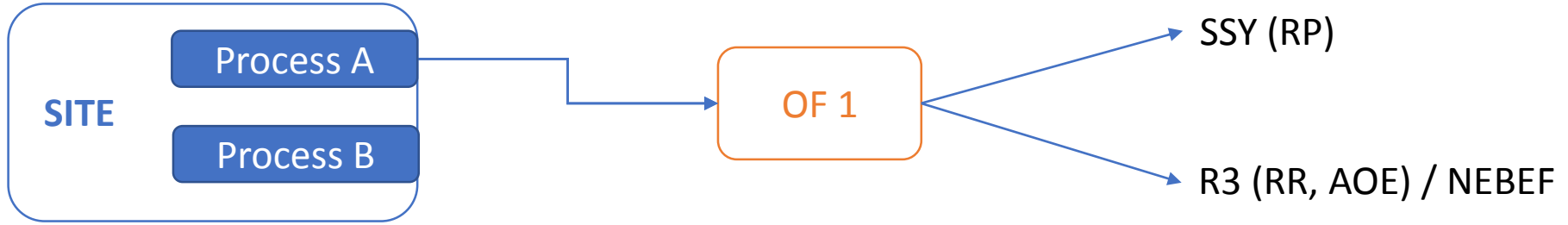
PLURI-OPERATEUR, PLURI-MECANISME



CAS 2 : utilisation d'1 process sur 2 mécanismes



Cas équivalent

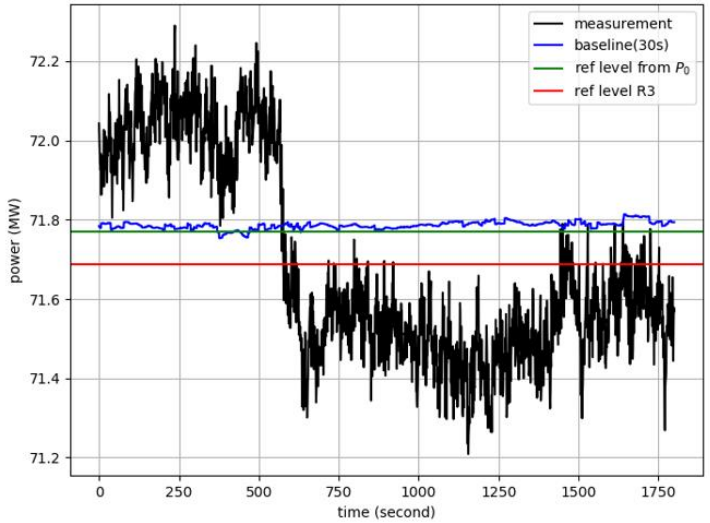


Le fait que des opérateurs différents activent simultanément une flexibilité sur un même process crée le même besoin que lorsque cette simultanéité est assurée par un seul opérateur : RTE doit dans les deux cas pouvoir distinguer les volumes de chaque activation.

PROPOSITIONS : voir slides suivantes

Simultanéité SSY (RP) et MA ou NEBEF

- Impact de l'activation de RP sur le **contrôle de réalisé MA ou NEBEF**:
  - Une activation RP AVANT l'activation MA/NEBEF peut avoir un impact sur la prise de référence pour le contrôle de réalisé (moyenne 30min ou 2h avant envoi du signal ou de l'activation)
  - Une activation RP PENDANT l'activation MA/NEBEF peut avoir un impact sur le calcul du volume MA/NEBEF activé (consommation réalisée modifiée par la livraison de RP)



La Puissance moyenne 30 minutes avant l'activation corrigée de la fourniture de RP (ligne verte) annule l'effet de l'activation RP sur la prise référence MA/NEBEF

La Puissance moyenne 30 minutes avant l'activation (ligne rouge) est impactée par livraison de RP

  - L'impact sera la plupart du temps minime ou même négligeable (RP symétrique quasi-centrée sur 0, pas de sites pleinement asymétriques ou durée d'activation très courte pour ceux valorisés actuellement)
  - Toutefois, le modèle proposé doit être robuste et traiter cet impact tout de même

Solution proposée - attendre le résultat du contrôle de performance RP et la correction de la courbe de charge (modèle corrigé) pour effectuer le contrôle du réalisé MA / NEBEF en cas de participation simultanée d'un même process à la RP et MA/NEBEF:

-> la courbe corrigée à la maille du site est déjà utilisée (confidentialité OK) et jugée valide pour le versement au fournisseur

-> ne pas prendre la livraison théorique car crée des biais si la RP a été sous ou sur-livrée

-> aucun des deux acteurs n'a besoin de recevoir d'information confidentielle supplémentaire sur l'activité de l'autre opérateur

-> Mais requiert une bonne coordination des équipes RTE (CRMA et contrôle de performance RP)